



Note d'Information

ETAT DES LIEUX DU SECTEUR 'PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX' EN AFRIQUE CENTRALE ET ANALYSE DES PRIORITES POLITIQUES

Rapport d'avancement du Projet GCP/RAF/398/GER
« Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la
gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux »

RÉSUMÉ

19 – 21 Septembre 2006
Malabo, Guinée Equatoriale
4^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC

Elaboré par

Sven Walter

Conseiller Technique de la FAO et Coordonnateur Régional du Projet GCP/RAF/398/GER
et

Sébastien Malele Mbala

Point Focal du Projet GCP/RAF/398/GER de la République Démocratique du Congo

Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) donne un appui technique aux pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) par le biais du projet régional GCP/RAF/398/GER intitulé "*Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)*".

Cette note d'information présente dans un premier temps le projet et la synthèse des résultats obtenus pendant la première année. En plus, elle donne des perspectives pour les activités prioritaires à réaliser lors de la deuxième année du projet qui a une durée totale de trois ans (2005 – 2008). Basée sur les résultats préliminaires du projet, la note propose dans un second temps, des interventions politiques prioritaires afin de développer le secteur PFNL en Afrique Centrale et améliorer ainsi sa contribution à la lutte contre la pauvreté, au développement socio-économique des populations et à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Importance des PFNL en Afrique Centrale

Les forêts tropicales d'Afrique Centrale couvrent près de 235 millions d'hectares et regorgent, outre le bois d'œuvre, de grandes potentialités en matière de PFNL¹ pour le bien être des populations de la sous-région. Environ 80 pourcent de la population en Afrique Centrale utilisent ces ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance aussi comme source de revenu et d'emploi. Que ce soit au niveau local, national, régional et international, les PFNL procurent de la nourriture, des plantes médicinales, des plantes ornementales, de l'énergie, des matériaux de construction, des équipements de pêche, des biens et des ustensiles divers aux populations. Aussi, ils ont une grande valeur socioculturelle et religieuse dans la sous-région. A ce titre, les PFNL contribuent tant à la sécurité alimentaire qu'au bien être général des populations en Afrique Centrale.

Malgré leur importance et leurs énormes potentialités, l'on constate par contre une très faible valorisation des PFNL en Afrique Centrale, un accès légal difficile à ces produits et une exploitation à grande échelle malaisée par les différentes couches sociales concernées. Cela se justifie notamment par un cadre légal, réglementaire et institutionnel inapproprié d'une part, et d'autre part, par une faible connaissance de la ressource, un manque d'informations/des données sur le rôle des PFNL dans l'économie de ménage et la sécurité alimentaire.

Projet GCP/RAF/398/GER

L'objectif global du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire dans six pays d'Afrique Centrale (Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo) à travers l'utilisation durable des aliments forestiers et des arbres hors forêt. Ses objectifs immédiats sont : i) le renforcement de la prise de conscience et la connaissance du rôle des PFNL pour la sécurité alimentaire ; et ii) l'établissement des bases pour une meilleure intégration systématique d'informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents.

Pendant sa première phase "diagnostique" (juillet 2005 – juin 2006), le projet a lancé une série d'études techniques pour analyser le potentiel de la contribution des PFNL, notamment des aliments forestiers, à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale. Ces études ont été menées à deux niveaux, à savoir, au niveau sous-régional et au niveau national et ont dégagé un certain nombre de recommandations pertinentes reprises ci-dessous.

¹ Selon la FAO, les PFNL sont définis comme « produits d'origine biologiques autres que le bois, dérivés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêt ». Ils peuvent être des aliments (noix, champignons, fruits sauvages, herbes, épices, plantes aromatiques) des végétaux (fibres, lianes, fleurs) et leurs extraits (raphia, bambou, rotin, liège, huiles essentielles) ainsi que des animaux et leurs produits dérivés (gibier, abeilles, miel, soie).

Au niveau sous-régional, les études ont analysé les thèmes suivants :

- *La gestion des ressources naturelles fournissant des PFNL* : L'étude propose, entre autre, d'élaborer et d'adopter une stratégie sous-régionale pour la gestion durable des PFNL;
- *L'impact socio-économique de l'utilisation des PFNL* : L'étude propose de développer des stratégies de vente des PFNL, d'organiser les filières PFNL et d'harmoniser les cadres législatifs en matière de valorisation des PFNL dans la sous-région;
- *Le cadre législatif et réglementaire régissant l'utilisation des PFNL* : L'étude recommande d'améliorer les textes législatifs et réglementaires des PFNL, de diligenter un audit économique et fiscal du secteur PFNL et d'harmoniser les politiques forestières et fiscales en matière des PFNL dans la sous-région;
- *L'impact de l'exploitation du bois dans les concessions forestières sur la disponibilité des PFNL* : L'étude recommande d'inclure les PFNL dans les plans d'aménagement, de réaliser un inventaire systématique des essences forestières qui fournissent le bois et les PFNL;
- *Les perspectives de la certification des PFNL* : L'étude énumère un certain nombre de PFNL pouvant satisfaire les exigences de la certification;
- *L'exportation des PFNL et des aliments traditionnels de l'Afrique Centrale sur les marchés régionaux et internationaux* : L'étude recommande i) de lancer, rassembler et vulgariser des études de marché des PFNL prioritaires tels que *Dacryodes edulis*, *Irvingia gabonensis* et *Gnetum africanum* ; ii) de lancer une étude approfondie sur l'audit des services actuels de contrôle phytosanitaire et de collecte des statistiques des PFNL exportés de l'Afrique Centrale ; et iii) de promouvoir et recenser les exportateurs/importateurs des PFNL de l'Afrique Centrale pour s'approcher d'avantage du secteur privé spécialisé;
- *Le cadre politique et institutionnel régissant l'utilisation des PFNL* : L'étude recommande de développer les noms et les codes commerciaux des PFNL dans la sous-région, de mettre en place un plan de collaboration nationale entre les différentes institutions qui mènent des activités liées aux PFNL, de déployer et animer un réseau national et régional des PFNL à travers les projets de recherche et de valorisation et d'identifier et de mettre en place quelques indicateurs politiques pour faire un suivi allant de trois à cinq ans sur les activités relatives aux PFNL.

Au niveau national, le projet a réalisé, dans chacun des six pays, l'analyse du cadre légal et réglementaire régissant le secteur PFNL et la rédaction d'une bibliographie annotée de la littérature disponible sur les PFNL. En Guinée Equatoriale et en République Démocratique du Congo, le projet a réalisé une étude sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire.

Le projet a participé et a co-organisé plusieurs ateliers au niveau national et sous-régional, dont notamment :

- *L'atelier sous-régional sur l'évaluation de l'avancement du Projet GCP/RAF/398/GER (Kribi/Cameroun, 25-27 juin 2006)* : L'atelier était co-organisé par la COMIFAC, la FAO et la Coopération technique allemande (GTZ) et avait pour but de: i) discuter et valider les résultats des études sous-régionales réalisées pendant la première phase du projet (juillet 2005 – juin 2006) ; et ii) définir les activités prioritaires du projet à exécuter durant sa deuxième phase (juillet 2006 – juin 2007). Après des présentations et des débats intenses, il a été convenu que le projet se recentre en seconde année en priorité sur les activités de renforcement du cadre institutionnel et légal. De nombreuses recommandations ont été faites au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, entre autres, sensibiliser les décideurs politiques sur la nécessité d'une plus grande prise en compte des PFNL dans les politiques nationales et sous-régionales et sur la nécessité de mettre à la disposition des services compétents les moyens appropriés.
- *L'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des PFNL (Limbé/Cameroun, 28 juin - 1 juillet 2006)* : Organisé similairement au précédent, cet atelier avait pour but de formuler des recommandations sur les possibilités de réajustement du cadre légal et réglementaire actuel en vue de favoriser une gestion participative, durable et économiquement rentable des PFNL. Plus spécifiquement, il

s'agissait de passer en revue et de valider les résultats des études nationales sur le cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale et de proposer les grandes lignes d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'un cadre légal approprié favorisant le développement du secteur PFNL et l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale.

Recommandations

Au regard de ce qui précède, des interventions politiques aux niveaux national et sous-régional s'avèrent nécessaires afin de mieux valoriser les PFNL. Pour ce faire, le projet invite le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à lancer un signal fort en direction du Conseil des Ministres de manière à susciter la volonté politique requise à la mise en place d'un cadre légal, politique et institutionnel approprié favorisant la contribution significative des PFNL i) à la sécurité alimentaire ; ii) au développement socio-économique ; et iii) à la gestion durable des forêts de la sous-région d'Afrique Centrale.

En prenant en compte les engagements contraignants liant les Etats à travers le Traité de la COMIFAC et son Plan de Convergence, le projet propose que la COMIFAC mobilise davantage les gouvernements et ses partenaires à développer et mettre en œuvre une stratégie politique sous-régionale harmonisée pour le développement et la valorisation du plein potentiel des PFNL. Cette stratégie devrait inclure les activités spécifiques suivantes au niveau national et au niveau sous-régional :

1. Elaborer des stratégies politiques à même de promouvoir le développement du secteur PFNL;
2. Compléter et renforcer l'application des textes réglementaires d'une façon harmonisée en prenant en compte les PFNL;
3. Elaborer une fiscalité appropriée et harmonisée relative aux PFNL;
4. Quantifier le potentiel de ressources naturelles fournissant des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges et de commerce;
5. Elaborer et appliquer les plans d'aménagement prenant suffisamment en compte les PFNL;
6. Elaborer des approches communes de gestion des PFNL en conformité avec le cadre de la convention sur la biodiversité;
7. Encourager et appuyer l'organisation des structures professionnelles des filières PFNL;
8. Collecter et disséminer des informations relatives aux opérateurs économiques exerçant sur le secteur PFNL;
9. Collecter et disséminer des données statistiques sur le commerce des PFNL;
10. Publier périodiquement des informations relatives au secteur PFNL;
11. Coordonner les activités menées par les différents organismes sur la recherche forestière relative aux PFNL.

La caution politique des Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement, entre autres : i) contribuera à améliorer le cadre légal et institutionnel régissant le secteur PFNL ; ii) améliorera la contribution des PFNL à l'économie des pays de la sous-région ; et iii) marquera un tournant décisif et une volonté politique forte de placer dans l'avenir la question PFNL au cœur des préoccupations des décideurs.

Après avoir été négligés pendant plusieurs décennies, les PFNL ont trouvé leur agenda dans le secteur forêt et environnement et les activités réalisées par une multitude d'acteurs ont permis d'identifier les contraintes et les potentialités majeures qui existent pour ce secteur à majorité informel. Il serait souhaitable que, basées sur ces informations, des politiques appropriées soient développées et mises en œuvre afin de maximiser la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et au bien être général des populations de la sous-région d'Afrique Centrale.